

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 juin 2012 portant nomination des membres du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire-promotion 2011-2012

NOR : AFSR1230426A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs du génie sanitaire, et notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire de la promotion 2011-2012 :

M. Charles SAOUT, représentant le directeur général de la santé ;

Mme Stéphanie MORK, représentant la directrice des ressources humaines ;

M. Gilles SAUVAGET, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique ;
Le directeur de stage du candidat concerné.

Article 2

Les directeurs de stage appelés à siéger au sein du jury promotion 2011-2012 sont les suivants :
M. Pascal BOISAUBERT, Autorité de sûreté nucléaire, adjoint au chef de la division d'Orléans et chef du pôle nucléaire de proximité ;

M. Jérôme LE BOUARD, agence régionale de santé de Haute-Normandie, chef du pôle santé environnement ;

Mme Karine THEAUDIN, agence régionale de santé de Lorraine, responsable du service santé environnement régional ;

M. Xavier LAHOUSTE, agence régionale de santé du Centre, délégué territorial du Cher ;

Mme Corinne DROUGARD, direction générale de la santé, adjointe au chef du bureau environnement intérieur, milieux du travail et accidents vie courante ;

M. Jean-Frédéric WESTPHAL, agence régionale de la santé d'Île-de-France, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires à la délégation territoriale des Hauts-de-Seine ;

Mme Laëtitia GUILLOTIN, direction générale de la santé, chef de bureau de la qualité des eaux ;

M. Lionel MIS, autorité de sûreté nucléaire, adjoint au chef de la division de Paris ;

Mme Anne MARON-SIMONET, agence régionale de la santé de Languedoc-Roussillon, déléguée territoriale de la Lozère ;

M. Alain GUILLARD, agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais, responsable du département santé environnement.

Article 3

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 4

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe du bureau de la formation professionnelle
tout au long de la vie,*

N. DAN